

**N° HAB/2021/70****Département de l'Yonne****Communauté de Communes  
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>Date de convocation :</b>	30 septembre 2021	<b>Nombre de conseillers communaux</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	30 septembre 2021	Effectif légal : 50 En exercice : 49 Présents : 35 Votants : 49

**Séance du 6 octobre 2021**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 6 octobre deux mille vingt et un à vingt heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRECARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, Mme Linda GUEDJALI, M. Bernard MORAINÉ, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN

**ETAIENT ABSENTS :**

M. Yannick VILLAIN, procuration à Mme Marie-Hélène GOUEDARD  
M. Marc FAYADAT, procuration à M. Jean-Pierre BARRET  
M. Dominique AUBERGER, procuration à M. Patrice CHASSERY  
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, procuration à Mme Laurence MARCHAND  
M. Richard ZEIGER, procuration à M. Jean-Yves MESNY  
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Bernard MORAINÉ  
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Éric APFFEL  
Mme Murielle LE ROY, procuration à M. Nicolas SORET  
Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, procuration à Mme Frédérique COLAS  
Mme Elisabeth LEFEVRE, procuration à Mme Catherine DECUYPER  
Mme Sophie CALLÉ, procuration à M. Christophe DELAUNAY  
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, procuration à M. Nicolas DEILLER  
Mme Valérie SUBRENAT, procuration à M. Guy BOURRAS  
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, procuration à M. Bruno JAN

**SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND****Objet : Plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) du Jovinien au titre du service public de l'efficacité énergétique**

**HAB/2021/70**

**Conseil communautaire du  
6 octobre 2021**

**Objet : Plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) du Jovinien au titre du service public de l'efficacité énergétique**

Par délibération du 31 mars 2021, le Conseil communautaire a validé la création et le déploiement d'une PTRE sur le territoire Jovinien par contractualisation avec la Région Bourgogne Franche-Comté.

Après différents échanges avec celle-ci, et dans le cadre de l'organisation de la future Maison de l'Habitat du Jovinien, le dossier de présentation et les objectifs ont été précisés comme suit :

	2022	2023	2024
Nombre de contacts (étape 1) – guichet unique	400	500	550
Nombre de contacts qualifiés pour rénovation énergétique	280	350	375
Nombre de logements bénéficiant d'un audit	80	100	115
Dont nombre de logements accompagnés par opérateurs Anah bénéficiant d'un audit			
	2022	2023	2024
Nombre total de logements rénovés bénéficiant du service Effilogis-MI :	55	90	95
- dont accompagnés étape 1 bis (hors BBC par étapes et réno globale BBC)	20	35	37
Dont ménages Anah Sérénité			
- dont logements visant une rénovation globale BBC (étapes 3-4)	22	39	42
Dont ménages Anah Sérénité très modestes	8	12	12
Dont ménages Anah Sérénité modestes	7	10	11
Dont ménages MPR très modestes	2	3	4
Dont ménages MPR modestes	1	2	3
- dont logements visant une rénovation BBC par étapes (étapes 3-4)	17	26	30
Dont ménages Anah Sérénité très modestes	6	8	9
Dont ménages Anah Sérénité modestes	4	5	6
Dont ménages MPR très modestes	2	3	4
Dont ménages MPR modestes	1	2	3

Le parcours des propriétaires sera constitué de plusieurs étapes :

- La première, au-delà de l'accueil/conseil, consiste en la réalisation d'un audit énergétique qui est réalisé par un bureau d'études conventionné par la Région qui prend à sa charge une partie du coût laissant un solde de l'ordre de 150 € que la communauté de communes envisage de prendre en charge à cette hauteur pour tous les publics. Ceci représentera un budget de 12 000 € la première année pour un objectif de 80 audits, de 15 000 € pour la suivante et de 17 250 € la dernière année.

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la Région Bourgogne Franche-Comté ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en place et au fonctionnement de la PTRE.



Pour copie conforme,  
Le Président

Nicolas SORET

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a large loop.

- Ensuite les propriétaires font le choix de s'engager ou non dans les travaux de rénovation.

Notre objectif serait de soutenir la rénovation BBC globale et par étape de 176 propriétaires sur les 3 années de déploiement du dispositif.

Afin d'optimiser le financement pour les propriétaires, nous envisageons de participer comme suit :

- Les travaux devant obligatoirement être suivis par un accompagnement technique (MOE, AMO, test d'étanchéité à l'air en fin de chantier), la Région subventionne à hauteur de 80% pour les ménages très modestes et 70% pour les ménages modestes, il est envisagé de participer financièrement à cette étape à hauteur respective de 20 et 10 %.
- Concernant l'aide aux travaux, la communauté de communes envisage une participation de 1 500 € pour une rénovation BBC globale et 500 € pour une rénovation par étapes, sans condition de ressources représentant un budget annuel de 41 500 € en année 1.
- Le suivi post-travaux sera réalisé par notre accompagnateur.

Ce nouveau service sera composé et fonctionnera comme suit:

- 1 poste à temps plein d'animateur qui sera une création de poste sur 3 ans dont l'enveloppe budgétaire est estimée à 50 000 €/an, ce poste peut être subventionné à hauteur de 80% par la Région.
- 1 poste d'accompagnateur/conseiller qui sera externalisé vers l'ADIL89. Ce poste peut être subventionné également à hauteur maxi de 80% par la Région suivant les missions et les étapes.
- La réussite de ce projet nécessite des actions fortes de communication, le budget annuel est estimé à 20 000 €, qui est également soutenu à hauteur de 80% par la Région. L'objectif étant d'avoir 400 contacts la première année, 500 l'année suivante, pour un objectif final de 550 la dernière année.

**Vu** la commission Habitat du 13/09/2021,

**Vu** la réunion du bureau communautaire et de la conférence des maires en date du 27/09/2021,

**Vu** l'exposé du Président,

**Le conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **SOLLICITE** une contractualisation avec la Région Bourgogne Franche-Comté, sur la base du dossier de demande d'aide et du dossier de présentation, afin de bénéficier des financements pour la création et le déploiement d'une PTRE sur le territoire Jovinien,